



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Règlement de la consultation

Guinguette saisonnière

Passerelle Portuberria – Chemin Yoanaherrenia

FORME DE LA CONSULTATION

L'objet de la présente consultation consiste à attribuer une convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'une guinguette saisonnière sur le domaine public de la commune.

En application de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux obligations de publicité et de mise en concurrence applicables à certaines autorisations d'occupation du domaine public, la Commune de Villefranque lance un avis d'appel public à candidatures en vue de sélectionner le candidat qui sera autorisé à exploiter pour une durée de 3 ans à 5 ans, à compter de la saison 2026 :

- l'emplacement situé au croisement du chemin Yoanaherrenia et de la passerelle Portuberria, désigné comme la Guinguette de Villefranque.

Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une délégation de service public.

PROCEDURE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à déposer en mairie un dossier de candidature portant sur leur proposition d'exploitation.

Le bureau municipal, composé du Maire et de ses adjoints, examinera tous les dossiers déposés dans les délais impartis précisés dans l'avis d'appel à candidatures publié dans la presse et sur le site internet de la Commune.

Après analyse des dossiers et classement des offres, les candidats classés aux 3 premières places pourront être invités à une rencontre en face à face, pour présenter plus avant leur projet, dans le cadre d'une audition.

A l'issue de cette phase de rencontre, et au regard des précisions et éléments apportés par les candidats, l'évaluation de leur candidature pourra être revue à la hausse ou à la baisse, et éventuellement modifier le classement final.

Le candidat arrivé en tête de la procédure de sélection sera retenu et se verra proposer la signature d'une convention d'autorisation du domaine public, d'une durée de 3 ans, renouvelable deux fois un an, au maximum.

CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets doivent présenter une proposition permettant d'apprécier la solidité de leur dossier, leurs motivations et compréhension des ambitions de la Commune de Villefranque, et leurs références pour l'organisation d'activités similaires.

Les porteurs de projets devront fournir les éléments suivants dans le cadre de leur proposition :

- Une lettre de candidature exposant les motivations du candidat et ses objectifs,
- Une présentation du candidat avec ses références professionnelles et ses expériences (Curriculum Vitae),
- La forme juridique de l'exploitation, la composition de l'équipe dirigeante, la capacité financière de la structure économique,
- Une présentation détaillée du projet :
 - ♣ Les références en restauration, et les partenaires éventuels du projet. Le cas échéant, des références significatives en lien avec le projet en question, reprenant des exemples ou expériences similaires déjà réalisées ;
 - ♣ Le calendrier prévisionnel reprenant les étapes de l'organisation, les moyens mis en œuvre et les propositions d'animations sur la durée de l'exploitation estivale ;
 - ♣ Le plan de financement du projet (liste détaillée et chiffrée des investissements) et son mode de financement. Toute pièce complémentaire permettant d'apprecier la solidité économique de la proposition sera appréciée.
 - ♣ L'acceptation du versement d'une redevance correspondant à 8% du chiffre d'affaires annuel.
 - ♣ La présentation développée du projet proposé pour le site :
 - Description des activités et animations proposées, articulation du projet avec les autres évènements programmés sur la commune pendant la période d'exploitation de la guinguette
 - Plans et visuels des installations et infrastructures utilisées,
 - Description de la carte et de ses tarifs,
 - Conditions de l'exploitation (personnel/associés)
 - Jours d'ouverture choisis
 - ♣ Prise en compte des contraintes du site (accessibilité, sécurité et gardiennage du site, gestion des ravitaillements, des déchets, stationnements,)

CRITERES D'APPRECIATION

Les propositions seront étudiées par la Commune de Villefranque. Le respect du présent cahier des charges et des orientations souhaitées par la Commune constitue les éléments déterminants d'appréciation des candidats.

Pour son choix, la Commune appréciera les critères suivants :

- La complétude et la clarté du dossier (**15%**)

- Les expériences et les références professionnelles dans le domaine d'activité (**25%**)
- La qualité technique que l'offre : carte détaillée, provenance des produits, filières, diversité, travail des produits, tarifications ... ; description des moyens : matériel, décoration, mobilier, ambiance... ; démarche de développement durable : gestion des déchets, emballages, empreinte carbone, circuits courts, saisonnalité, labels ...(**30%**)
- La proposition économique et financière : adéquation des prestations proposées avec les moyens organisationnels, compatibilité des chiffres d'affaires prévisionnels avec la capacité et les potentialités de l'outil, capacité et garanties financières, montage juridique, proposition de redevance.... (**20%**)
- L'articulation du projet avec les événements organisés sur la commune : participation en complémentarité avec les manifestations programmées, travail en lien avec les autres acteurs communaux (comité des fêtes), force de proposition pour de nouvelles animations... (**10%**)

A l'issue de l'examen des propositions, les candidats classés aux 3 premières places pourront être invités à une rencontre en présentiel, pour échanger plus avant sur le projet.

Une convention d'occupation de site sera signée par le candidat retenu.

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers doivent être déposés ou adressés à la Mairie de Villefranque avant le

VENDREDI 23 JANVIER 2026 A 12H00 :

1 fichier en version électronique à l'adresse suivante : accueil@villefranque.fr

+ 1 exemplaire papier à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Villefranque

65 Route de Saint-Pierre d'Irube

64990 – VILLEFRANQUE

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les services de la commune a :

05.59.44.93.13 ou accueil@villefranque.fr